

# **AVIS AU PUBLIC MISE À DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LES MAZURES**

En application de l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, le public est informé **de la mise en œuvre d'une modification simplifiée du P.L.U. suite à son annulation partielle décidée le 15 décembre 2022 (reclassement de la parcelle cadastrée C 2115).**

Le dossier sera mis à disposition du public pendant un mois :

**du lundi 29 janvier 2024 au mardi 27 février 2024 inclus.**

- **en version numérique sur le site internet : [www.lesmazures.fr](http://www.lesmazures.fr)**
- **en version « papier » en mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sauf le mercredi fermeture l'après-midi.**

Le registre destiné à recueillir les observations des personnes intéressées sera ouvert à cet effet et disponible en mairie avec le dossier « papier ».

**Les observations sur ce projet pourront être :**

- **consignées** sur le registre aux jours et heures ci-dessus visés,
- **ou adressées par courrier à la mairie à l'attention de Mme le Maire,** qui les visera et les annexera audit registre.

Une fois la mise à disposition terminée, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibèrera et approuvera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

Le Maire,  
Élisabeth BONILLO-DERAM